

# Assemblée générale de l'Alpad 2025

# Sommaire



1. 3 Actions phares 2025
2. 3 Actions phares 2026
3. Vote des rapports d'activités et financiers
4. Conseil d'administration : renouvellement et nouveau membre?
5. PAC : quelles évolutions? Comment peser dans les débats?

# Du haricot pour les cantines

Le GIEE DiverSeignanx une démarche partenariale pour développer des protéines végétales en restauration collective.

Des résultats prometteurs !



SEIGNANX ET ADOUR

# Lancement du compagnonnage en ACS



- Pourquoi ? Comment?

GIEE PacsXL



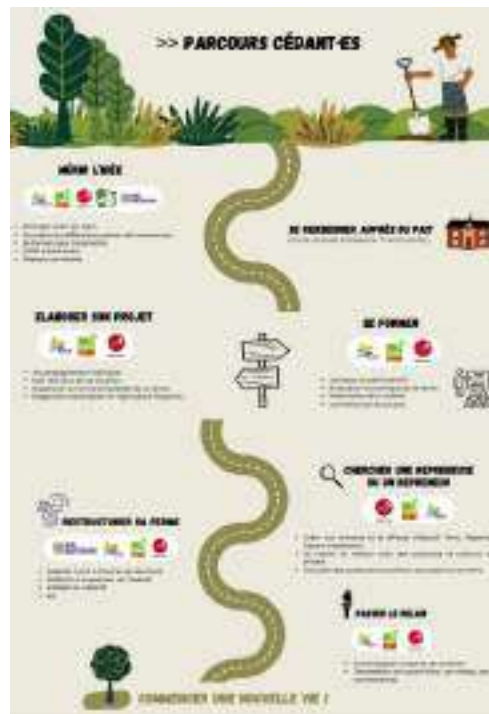
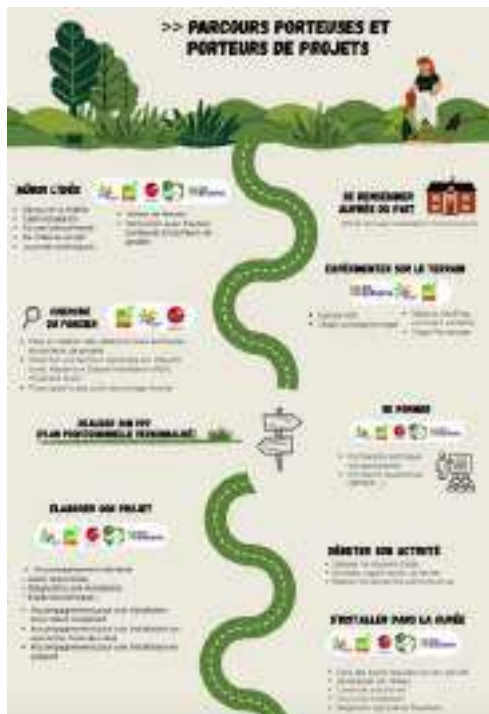
**ACCOMPAGNEMENT SEMIS DIRECT DE MAÏS** 

 Débuter en semis direct grâce à l'accompagnement de l'ALPAD et d'un agriculteur pionnier.

- **ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ AVEC UN AGRICULTEUR PARRAIN ET PIONNIER DANS LE SD**
- **1 HA DE SEMENCES DE COUVERT VÉGÉTAUX OFFERT**
- **SUIVI DU COUVERT**
- **1 HA DE MAÏS SEMÉ EN DIRECT PAR L'AGRICULTEUR PIONNIER**
- **SUIVI DE LA CULTURE**
- **PLUSIEURS RDV TECHNIQUES AVEC DES AGRICULTEURS EN SD**
- **RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC INITIAL ET D'UN BILAN**



**ET TOUT CELA GRATUITEMENT\* !**



- Présentation des structures et actions du **TIAAP** auprès des **collectivités (PAT, Département)**
- Recherche de financements et partenariats
- Ciné-débats à Mugron et Saint-Vincent-de-Tyrosse
  - Intervenants : cédant, agriculteurs, échanges sur l'alimentation

- Organisation de visites de fermes
- Accompagnement cédant / repreneur (Adear/Alpad)
- Accompagnement émergence de collectif (Co-actions/Alpad)
- Travail collectif pour sécuriser les projets

# Une fête paysanne XL!

- 1 lieu : Tercis les Bains
- 1 programme ambitieux
- 1 date : le 26 septembre
- 1 objectif : rassembler!



# Fabacée : un programme ambitieux d'économies d'énergies



## Les objectifs du programme

Fabacée est un Programme CEE d'une durée de 3 ans (2025 à 2027) encadré par le Ministère chargé de l'énergie  
Avec un budget de 17 M€ financé par des fonds privés

- **Économiser 1,29 TWhc** sur les consommations directes (GNR, gaz, électricité) et indirectes (intrants, aliments du bétail)
- **Faire vivre un réseau** de 120 animateurs pour toucher 3000 agriculteurs (250 groupes) sur 8 régions
- **Expérimenter** deux outils de financement de la transition :
  - Une assurance pour prendre en charge une partie des risques liés à des pratiques de "transition"
  - Un fonds de contre-garantie pour des projets d'efficacité énergétique

# faire évoluer les pratiques

# miser sur le collectif

# monter en compétences

# expérimenter





# Restauration collective : un levier dans lequel s'impliquer

Début 2026 : accompagnement marché public

> S'impliquer dans la réflexion  
d'approvisionnement

Tisser des liens entre chefs et paysans.

> 1<sup>ère</sup> journée le 19/03

**PROGRAMME DE FORMATION**  
**DE LA FOURCHÈRE À LA FOURCHETTE**

09 - 09S / ACCUEIL / TOUR DE TABLE / INTRODUCTION



**LA PAROLE AUX PRODUCTEURS**

09 - 09S - Chaque produit courtois présente aux producteurs, explique les contraintes et enjeux de leur activité. Nous leur partageons leur expérience culinaire des clients au/du producteur(s).  
Les documents de cadrage (leurs contrats et livrables à leur lire).

10 - 10S / PAUSE

**EN CUISINE**

10 - 10S - Faciliter l'insertion des producteurs locaux dans la restauration collective, en répondant aux besoins de la restauration collective tout en abordant les grands enjeux de la transition alimentaire.

Les ateliers auront été réalisés au préalable en fonction des producteurs impliqués : nous pourrions être invités, agréger des lieux de catering commun.



11 - 11S  
**DEJUNER**

**DEJÀ / DÉGUSTATION / ANALYSE DES RECETTES**

11 - 11S - Un moment dédié pour accueillir différents publics autour d'un repas : clients, associations, familles, citoyens afin de permettre une création et de répondre aux (nécessités) qui se font sentir le mardi à gouter et celui de la restauration collective.

12 - 12S / PENSÉE DE LA CUISINE ET PAUSE

**1303 - 13S**

13 - 13S - Pour ce dernier temps, trois possibilités :

**POURQUOI NE PAS RÉVISITER TOUJOURS AUCUNES RECETTES ?**

Comment faciliter les échanges entre producteurs et cuisiniers :

- Les outils
- La logistique
- Les livrables
- Les modalités pratiques
- La planification

Préparation livrables : producteurs, associations, restauration collective d'approvisionnement auprès de producteurs, équipes, livrables et au/du service des cuisines.



# Cotisation 2026



- Montant 20€
- Proposition : Formulaire renouvellement automatique des adhésions pour simplifier la gestion administrative

# Conseil d'administration actuel



- Nouveaux candidats :

NOM	Prénom
Beyris	Maryline
Cabannes	Benoit
Lafargue	Jean
Binchet	Olivier
Matabos	Hervé
Mora	Julien
Dubourg	Camille
Labaste	Eric
Martin	Mélanie
Duluc	Nicolas
Pruet	Marcel
Cadilhon	Clément



Tiers sortant : Beyris Maryline,  
Matabos Hervé, Labaste Eric,  
Duluc Nicolas, Clément Cadilhon

# PAC

*Qu'est-ce qui nous attend?*

# Sommaire



1. Le fonctionnement général de la PAC
2. Les résultats de l'enquête CIVAM en bref
3. La proposition de réforme post-2028 de la Commission Européenne
4. Thématiques :
  - a. Aides au revenu
  - b. Agroécologie
  - c. Alimentation
  - d. Installation-transmission
5. Calendrier

RESEAU CIVAM  
CAMPAGNES VIVANTES

# Le fonctionnement général de la PAC

# Architecture globale



## Premier pilier

6,7 Mds € / an

Aides directes, annuelles, 100% UE

Paiement de base (48%)

Ecorégime (25%)

Aides couplées (15%)

Paiement redistributif (10%)

Paiement JA (1,5%)

Programmes opérationnels (0,5%)

## Deuxième pilier

≈ 2,1 Mds € / an

Aides au développement rural,  
pluriannuelles, co-financement UE / État

ICHN (55%)

Assurance récolte

Conversion AB (17%)

MAEC surfaciques (9%)

MAEC forfaitaires (1,3%)

Aides à l'investissement (17%)

Aides à l'installation

Développement rural

Gestion par  
les régions

Conditionnalité (BCAE, ERMG\*, conditionnalité sociale)

\* ERMG : Exigences réglementaires en matière de gestion



**La PAC** : politique agricole commune, est mise en œuvre par l'Union européenne (UE) pour développer et soutenir les agricultures des États membres. Un document unique, rédigé à l'échelle de chaque État, le plan stratégique national (PSN) définit le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> pilier pour la durée de la programmation.

**Conditionnalité** : La conditionnalité des aides est un ensemble de règles à respecter pour tout agriculteur qui bénéficie d'une ou plusieurs des aides.

# Conditionnalité



## BCAE : Bonnes conditionnalités agricoles et environnementales

BCAE 1 : Maintien du ratio Prairies Permanentes (PP) /SAU

BCAE 2 : Protection des zones humides et tourbières

BCAE 3 : Interdiction de brûler le chaume, sauf en cas de maladie

BCAE 4 : Bandes tampons le long des cours d'eau

BCAE 5 : Gestion du labour réduisant les risques de dégradations des sols

BCAE 6 : Interdiction des sols nus durant les périodes sensibles (hiver)

BCAE 7 : Rotation des cultures

BCAE 8 : % minimum d'éléments ou surfaces non productives

BCAE 9 : Interdiction de labourer et retourner des prairies sensibles

## Conditionnalité sociale

Respect des règles de condition de travail, santé et sécurité du travail



**BCAE 1 :** Maintien du ratio régional des prairies de + de 5 ans (PP) et des surfaces en herbe permanentes dans la SAU. Si baisse > 2%, obligation de déclaration administrative pour retourner, si baisse > 5%, obligation de réimplanter.

### BCAE7 - Critère de rotation rempli si :

- Chaque année, sur min. 35% de la surface en culture de plein champ, culture principale  $\neq$  de la culture de l'année précédente ou culture secondaire mise en place.
- Dès 2025, sur chaque parcelle, sur campagne en cours + 3 campagnes précédentes, min. 2 cultures principales  $\neq$ , ou bien culture 2<sup>nd</sup>aire chaque année.

**BCAE 8 :** Taille des haies interdite du 16 mars au 15 août. 7% de surfaces d'intérêt écologique (SIE) dont 3% d'infrastructures agroécologiques (IAE) ou seulement 4% IAE sur les terres arables (TA).

Obligation de maintien : haies de moins de 10m de large, mares et bosquets > 50 ares.

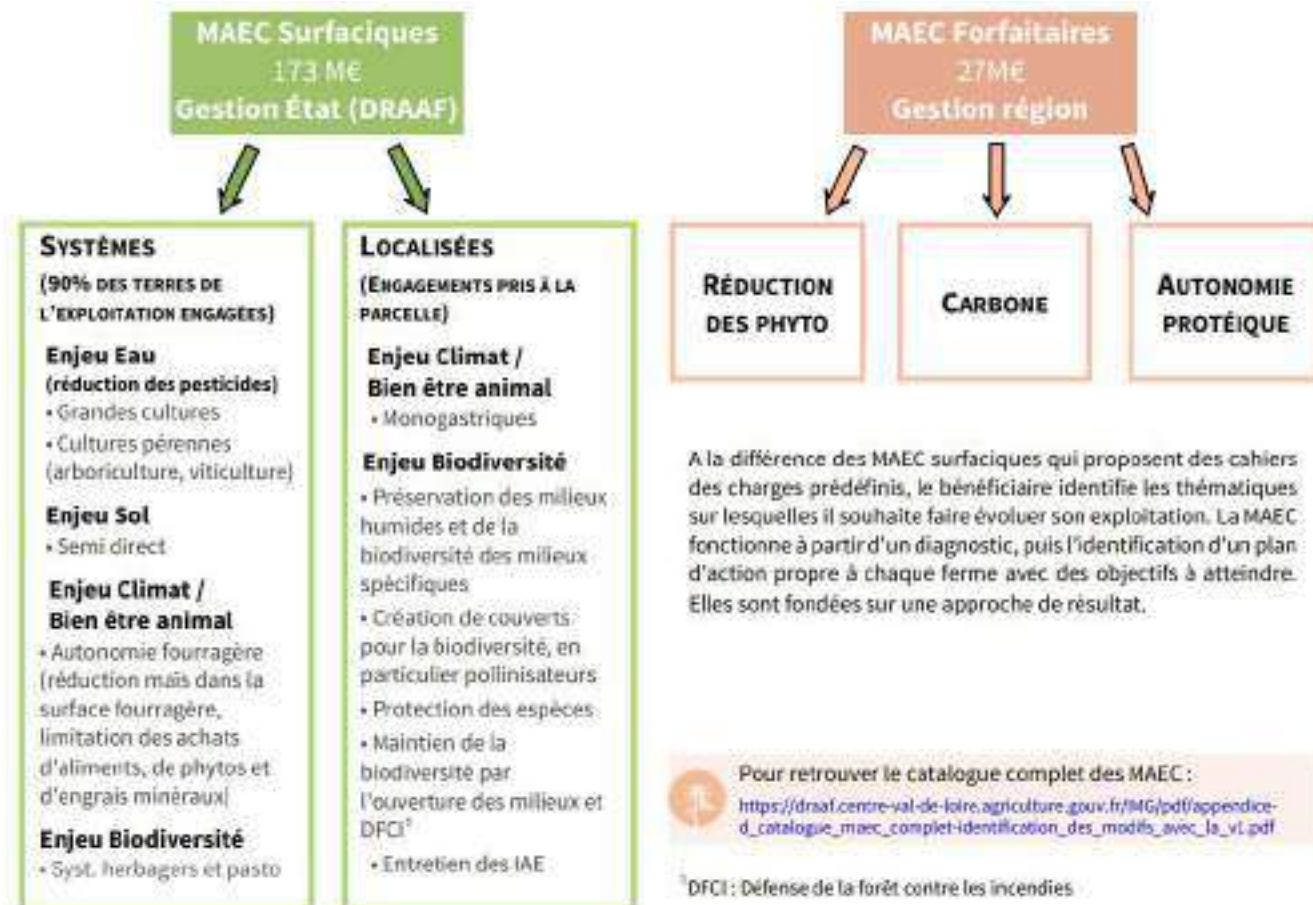
# L'écorégime



3 voies d'accès non cumulables, 2 à 3 niveaux de paiement

		Niveau 1 60 €/ha	Niveau 2 80 €/ha	Niveau 3 110 €/ha	Bonus haie 7 €/ha
Pratiques Agricoles	Surfaces en TA et diversification	4 points	5 points		CUMULABLE 6% de haies/SAU dont ≥ 6% de haies/TA ET certification haie (attestant de la gestion durable)
	Surfaces en PP	80 à 90% non labourée	≥ 90 non labourée		
		Zéro produit phyto sur prairies perm. Sensibles			
Surfaces en cultures permanentes	75% inter-rang avec couverture végétale	95% inter-rang avec couverture végétale			
Certification		Certification CE 2+	HVE	AB	
IAE		≥ 7% et <10% IAE / SAU (dont ≥4% /TA)	≥10% IAE / SAU (dont ≥4% /TA)		NON CUMULABLE

# Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)



# Quelques aides du deuxième pilier



## L'INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAPS NATURELS (ICHN)



- 1,1 Mds €
- Nouveauté : détenir un cheptel d'au moins 5 UGB

## CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



- 340 Mo €
- Cumul possible avec niveau 3 de l'écorégime (sauf exploitations totalement en conversion)

## PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL

- Accompagner l'investissement dans les industries agroalimentaires, la formation ou l'appui technique auprès des agriculteurs, ainsi que le développement de la filière forêt-bois

## MAEC SURFACIQUES ET MAEC FORFAITAIRES



- 200 Mo €
- Voir détail page précédente

## AIDES À L'INVESTISSEMENT



- 367 Mo €
- Modernisation (bâtiments, irrigation, plantations pérennes, diversification, activité de transfo)
- Majoration possible (installations, HVE...)
- Aides bonifiées spécifiques pour les JA dans certaines régions

## INSTALLATION

- Dotations Jeune Agriculteur (DJA) limité à 40 ans
- Dotation Nouvel Installé : déclinaison par région


RESEAU CIVAM  
CAMPAGNES VIVANTES

# Enquête PAC au sein des Civam

# Préambule : une représentativité satisfaisante



**Au total : 306 réponses.** Un très bon taux de retour, cohérent avec le taux de réponse couramment visé dans les sondages


 **Représentativité des systèmes de production :** assez équilibré

Nombre d'ateliers



- Maraîchage
- Autres production végétales
- Bovin viande
- Céréales, oléagineux protéagineux
- Bovin Lait
- Ovins/Caprins

Autres prod. végétales : arbo (29), vin (11), PPAM (6), sous couvert/plein champs (4)  
Autres cerd. animales : volailles (15), porcins (6) et ovre (6) (DIN/2M), Caprins (10)

 **Représentativité géographique régionale** corrélée au nombre de groupes CIVAM





CIVAM

CAMPAGNES  
VIVANTES

ENQUÊTE 2025

# LA PAC VUE PAR LES PAYSANS ET PAYSANNES DU RÉSEAU DES CIVAM

→ Synthèse de l'enquête réalisée à l'été 2025 via un questionnaire (306 réponses) et des enquêtes de terrain

**Il faut éviter de donner les mêmes standards qui font de la généralité pour l'espérer et réaliser satisfier les petits et les très diversifiés aux pratiques vertueuses pour l'environnement. Il faut une PAC qui soutienne les standards de pratiques.**

**La PAC, incitative et à la mesure dans les territoires.**

## La Transition Agro-écologique, priorité n°1 des paysans et paysannes Civam

Dans un contexte de critiques fortes contre les normes environnementales et de refus des pratiques polluantes en faveur de l'agroécologie, pour les membres du réseau des Civam, la première priorité de la PAC doit être la Transition Agro-écologique.

#01

Quelle priorité pour la Pac dans le futur ?



**La possibilité d'exporter** est la 5ème priorité. Elle est liée à la possibilité de vendre ses produits à l'étranger, ce qui peut être une source de revenus supplémentaire pour les agriculteurs.

#02

Pour encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement, pensez-vous qu'il vaut mieux utiliser surtout plus d'incitations ou plus d'obligations ?

→ La Transition Agro-écologique que les membres des Civam appellent de leur vœux ne pourra pas se faire sans un socle d'obligations environnementales.



**Il faudrait réguler les mécanismes, dans les conditions environnementales et climatiques, pour avoir un socle d'obligations agricoles et à la fois de complémentarité.**

**Prochain, séance de travail à l'été dans le Massif**

## Une complexité qui nuit à la Transition Agro-écologique

Les paysan·nes Civam considèrent que les mécanismes de la PAC sont trop complexes. Cette complexité nuit aux plus petites exploitations et au développement de pratiques vertueuses.

« Je ne fais plus de déclarations PAC car le dossier est trop lourd et complexe pour ma petite ferme. Entre les règles et les contrôles qui ne sont pas adaptés à mon système herbager, j'ai renoncé. Cette perte financière est le coût de ma sérénité. Malheureusement, d'autres filières plus dépendantes n'ont pas le choix et subissent les lourdeurs administratives qui n'encouragent pas l'amélioration des pratiques. »

**Patrick**, éleveur caprin/ovin, en Normandie

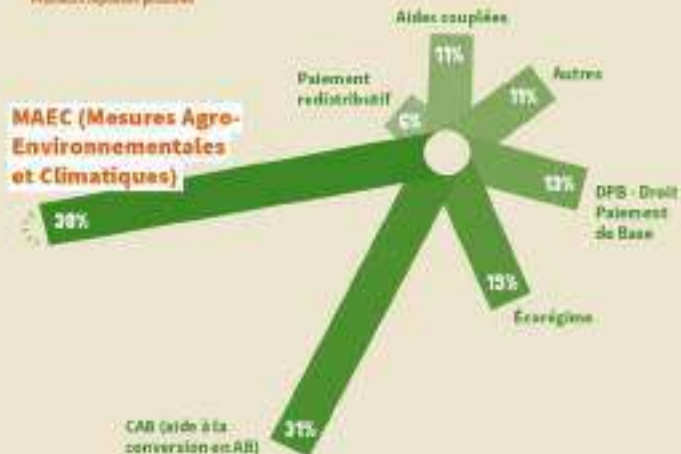
**84%** des répondants estiment que la PAC ne les a que peu ou pas aidé à mettre en place des pratiques Agro-écologiques.

**40%** des répondants ont été sévèrement impactés par des retards de paiement importants, centrés en grande partie sur les aides environnementales.

#03

Quelles aides étaient concernées par ces retards ?

Proportion des aides concernées



## Une PAC inéquitable entre les filières et entre les paysan·nes

Pour les paysan·nes Civam, la structuration de la PAC, majoritairement centrée autour des aides à l'hectare, conduit à une inégalité de répartition des aides entre les filières, défavorise les petites exploitations et pousse à l'agrandissement et à la concentration des aides.

#04

### Quel niveau de dépendance aux aides PAC ?



*Il faut orienter les aides à l'actif bien plus qu'à la surface (DPS), ainsi que vers les pratiques en faveur de l'agroécologie et de la résilience alimentaire des territoires. Et aussi l'appui à la diversification et à la transformation à la ferme.*

Cyril, éleveur dans les Ardennes

*Il est urgent d'abroger la loi de "plus de surface = plus d'aides". Aujourd'hui plus on est gros plus on occupe d'argent public.*

Valentin, éleveur porcin dans le Maine-et-Loire

#05

### Quelles aides restreindre en cas de budget PAC contraint ?

DPB  
(Droit à l'Hectare de Base)

1

Aides à l'investissement

2

Programmes opérationnels

3

Aides couplées

4

ICHH  
(Indemnité compensatoire de hautes terres)

5

Pour 68%

des répondant·es les DPB représentent l'aide la plus importante de la PAC.

Une moyenne qui cache des ratios très disparates en fonction des filières :

Élevage bovin



95%

Marché lait



40%

Pourquoi se focaliser sur les "Droits à l'hectare de Base" ?

La PAC est une aide à la production et non à la surface. C'est pourquoi il est essentiel de privilégier les aides à la production et à la transformation à la ferme.

## Les priorités des Civam

Il faut repenser la PAC dans le fond. La PAC à sa création a donné une direction à atteindre. Il faut aujourd'hui lui redonner une nouvelle direction pour les 20 ans à venir."

**Sébastien**, Polyculteur-éleveur en Vendée

### Une PAC plus Agro-écologique



- Des aides plus exigeantes, plus adaptées et plus progressives
- Une PAC qui soutient mieux le maintien des bonnes pratiques
- Des aides plus importantes pour la transition Agro-écologique

### Une PAC plus juste



- Des aides équitablement réparties entre les paysannes, les filières et les territoires
- Des mécanismes pour lutter contre l'accaparement des aides

### Une PAC pour le renouvellement des générations



- Des aides accessibles et adaptées à la diversité des profils de candidatures à l'installation
- Des aides qui soutiennent le dynamisme et l'attractivité des zones rurales.

### Une PAC plus systémique en lien avec l'alimentation



- Un soutien accru pour des systèmes vivants une alimentation durable
- Une PAC qui intègre les acteurs de l'alimentation et les citoyens

### Une PAC en soutien de l'accompagnement et de la formation



- Des aides qui investissent dans l'accompagnement humain
- Des dispositifs qui favorisent l'expérimentation et la recherche action paysanne.

### Une PAC plus lisible et prévisible



- Des montants prévisibles et stables
- Des aides moins complexes
- Une réduction de la complexité informatique
- Des délais de paiements réduits

## Le travail continue !

Les Civam continuent sur le terrain des projets dans concertation pour la PAC de demain.

### LES CIVAM EN BREF

Les Civam (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) sont des groupes d'agriculteur·rices et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agro-écologique.

Les Civam constituent un réseau de près de 130 associations qui œuvrent depuis 60 ans pour des campagnes vivantes. Ils agissent pour une agriculture plus économe et autonome, une alimentation plus locale au cœur des territoires et des politiques agricoles, pour l'accueil de nouvelles populations et pour la préservation des ressources.

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHERIE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

La responsabilité des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement au sujet des végétaux par le réseau des centres de publication.

RESEAU CIVAM  
CAMPAGNES VIVANTES

# La proposition de réforme post-2028

*Le nouveau cadre budgétaire*

# Calendrier global de la réforme



# Une révolution de l'architecture budgétaire



**Principe général** : une généralisation de la logique actuel des Plans Stratégiques Nationaux

→ Un Plan de Partenariat Nationaux et Régionaux par Etat membre (PPNR)

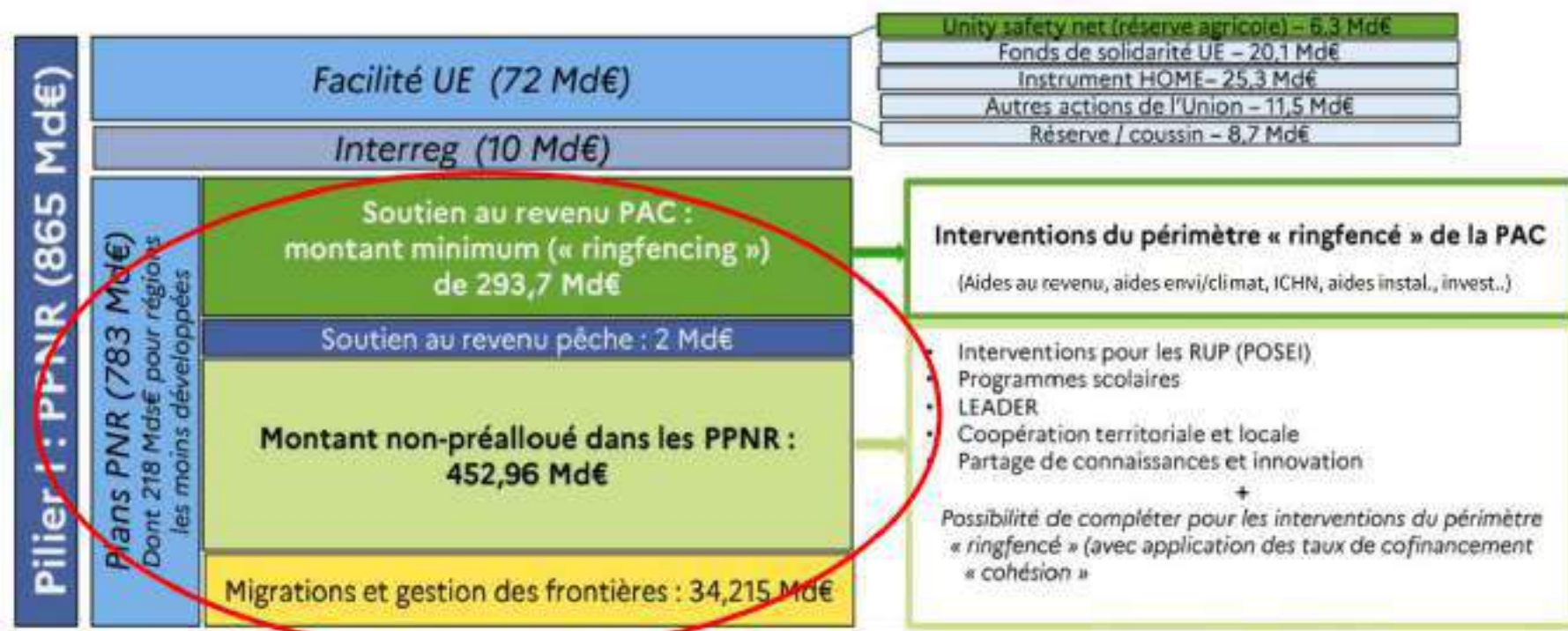
→ Le PPNR va regrouper :

- ◆ Les politiques de cohésion (développement régional)
- ◆ La PAC
- ◆ La Politique Commune de la Pêche
- ◆ la politique migratoire et de gestion des frontières

→ **Budget global de 865 milliards € dont 294 sanctuarisé pour la PAC**

(contre 386 milliards actuellement)

- ◆ Budget en baisse mais flexibilité pour les Etats d'aller au delà
- ◆ Nécessité pour les Etats d'arbitrer financièrement entre les différentes politiques incluses dans le PPNR
- ◆ Fin des 2 piliers



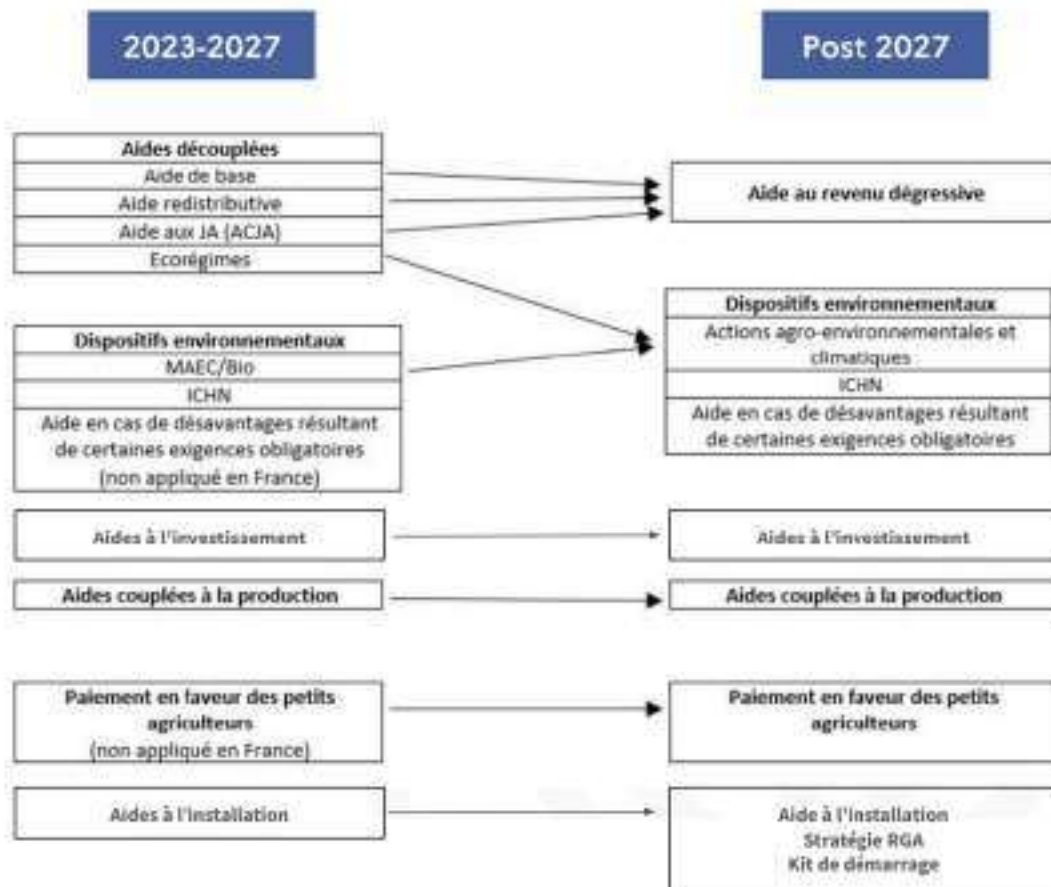
**Décliné au sein de chaque Etat membre**

# Une révolution de l'architecture budgétaire



Opportunités	Menaces
<p data-bbox="218 341 842 505">Intégration de la PAC avec d'autres politiques = sortir du débat agricole-agricole</p> <p data-bbox="218 574 884 738">Potentiellement plus de cohérence entre les différentes politiques européennes</p>	<p data-bbox="987 341 1605 560">Accentuation de la renationalisation = possible course au moins disant entre Etats Membres</p> <p data-bbox="987 628 1676 798">Plus grande flexibilité pour les Etats membres = possible statu-quo (voir aggravation)</p> <p data-bbox="987 867 1503 976">Possible affaiblissement budgétaire</p>

# La nouvelle architecture des aides PAC



RESEAU CIVAM  
CAMPAGNES VIVANTES

# Calendrier Réseau Civam

*Suite des travaux*



## Calendrier : suite des travaux

Février : Discussions dans les groupes locaux et les commissions

11 mars, 10h-12h } GT PAC thématiques (2 en parallèle pour chaque date):  
30 mars, 14h-16h } alimentation, agroécologie, revenu et installation-transmission.  
Affinage des propositions retenues.

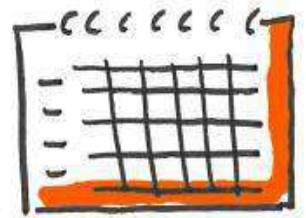
Avril : Rédaction du rapport de plaidoyer

27 avril : GT PAC, discussion sur le rapport de plaidoyer

Printemps 2026 : publication du rapport de plaidoyer Civam

Idem pour rapport Nourrir

2nd semestre : portage des propositions



RESEAU CIVAM  
CAMPAGNES VIVANTES

# Entrées thématiques

*Aides au revenu, agroécologie, alimentation, installation transmission*



## 4 thèmes d'intérêt pour les Civam ressortent de l'enquête et des échanges du GT PAC

- Les aides au revenu
- L'agroécologie
- L'alimentation
- L'installation transmission

Les slides suivantes ont pour objet de lancer la discussion sur ces thèmes à travers une présentation du contexte spécifique, des positions et propositions portées historiquement par les Civam et quelques exemples de propositions que pourraient porter les Civam.

Bien sûr d'autres sujets existent mais ils peuvent être portés par d'autres organisations ou coalition (Conf, Collectif Nourrir...). C'est aussi aux groupes Civam de faire remonter quelles sont d'après eux les champs prioritaires à investir au niveau des Civam.





# Entrées thématiques

## Quelques éléments de cadrage

- Le plaidoyer sur la PAC : l'action européenne et l'action nationale

Le plaidoyer sur la PAC peut se matérialiser au niveau européen comme national et même régional (pas traité ici). Ces 2 niveaux d'actions induisent des approches différentes.

 UE	 France
Les négociations européennes sont les premières en termes de temporalité (2026-2027). Les premières discussions ont déjà commencé = action rapide	Les négociations nationales dépendent du résultat européen. Elles ont lieu en parallèle mais s'inscrivent dans une temporalité plus longue (2027-2028)
Le plaidoyer au niveau européen permettra d'influencer le cadre général de la PAC (cadrage des mesures, équilibres budgétaires, création de nouvelles mesures...)	Le plaidoyer national permettra d'influencer la déclinaison concrète des mesures (liste de pratiques, enveloppes budgétaires précises, zonage...)
Réseau Civam et les Civam sont moins bien identifiés par les acteurs institutionnels européens. Nourrir est notre vitrine principale. Plus dur de porter des éléments en propre (mais aussi un potentiel axe de développement).	Réseau Civam et les Civam sont bien identifiés par les acteurs institutionnels nationaux (participation au comité de suivi du PSN, lien avec le MASA et le MTE...). Les accès sont plus faciles.

Le niveau d'action pertinent est identifié dans la liste des propositions à suivre (FR ou UE)



## Quelques éléments de cadrage

- La nécessaire priorisation de l'action des Civam

L'objectif de cette présentation est de présenter une liste ciblée mais assez large de propositions pour ouvrir le champ des possibles et permettre aux adhérents des Civam de se positionner au mieux.

**Mais** les moyens (humains et financiers) n'étant pas extensibles à l'envie, nous devons garder en tête la nécessité de prioriser pour se concentrer sur les propositions. Quelques critères de priorisation :

- Utilité de la proposition pour les adhérents/les groupes Civam
- Cohérence avec l'ADN des Civam
- Nécessité d'un portage Civam ou déjà traité par d'autres organisations ou des coalitions auxquelles appartient Réseau Civam

*(Liste non exhaustive)*



# Aides au revenu

Contexte de la réforme, historique Civam et propositions



## **Contexte de la réforme :**

Que propose la Commission sur ce thème ?

Quelles opportunités/menaces de cette proposition ?





# Entrées thématiques : aides au revenu

## Opportunités

Remise à plat du modèle des DPB. (art 6)

- Fin des références historiques : différenciation en fonction des besoins (jeunes et nouveaux agriculteurs, femmes, petites exploitations ou exploitations familiales, contraintes naturelles, polyculture/élevage)
- Possibilité de paiements forfaitaires déconnectés de la surface
- Dégressivité obligatoire par tranches :
  - Réduction de 25% (20 000€ à 50 000€)
  - Réduction de 50% (50 000 à 75 000€)
  - Réduction de 75% (75 000€ à 100 000€)
- Plafonnement obligatoire à 100 000€

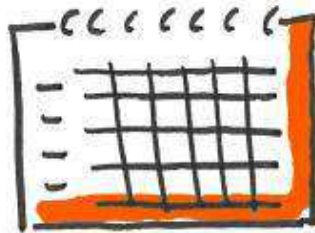
## Menaces

Fin du paiement redistributif

Les aides au revenu (avec les aides couplés et les aides aux petits agriculteurs) sont les seules aides 100% financées par l'UE = risque de concentration des fonds sur ces aides (au détriment des aides environnementales par exemple)



**Historique Civam :**  
Quelles positions historiques des Civam sur  
ce thème ?





## Historique Civam

- Positionnement historique de remise en question des aides à la surface
- En accord avec les propositions collectives (Nourrir) d'**une aide à l'actif**
  - Position de principe, sans vraiment de propositions concrètes de mise en œuvre à ce stade
  - Contribution PSN RCivam mai 2022 :
    - Paiement redistributif = 20% du premier pilier
    - Activation du schéma pour les petits agriculteurs
    - Convergence interne à 100%
- Enquête PAC 2025 : les DPB apparaissent en tête des aides qui devraient être restreintes.



## Propositions :

Quelles propositions pourraient porter les Civam pour la PAC post-2028 ? Et comment (au niveau UE/FR, en propre/en collectif) ?





## **Proposition : sortir des aides à l'hectare**

- Aide à l'actif ?

Proposition de principe sans principe précis de mise en œuvre à ce stade.  
N'apparaît pas comme telle dans le document de positionnement de Nourrir.  
Nécessiterait beaucoup de travail de fond (UE).

→ *Est-ce la place des Civam ?*

- Aide complémentaire à la main d'œuvre agricole

Possibilité de différenciation de paiement introduite par la proposition de la Commission = possibilité d'introduire une différenciation liée à la création d'emploi.

→ *Souhaitable ? Au niveau UE ou national ?*



## Proposition : limiter les aides à l'hectare

- Plafonnement

La Commission propose un plafonnement des aides à 100 000€ par agriculteur par an accompagné d'un système de dégressivité par tranches.

→ *Est-ce suffisant ? Nécessité de renforcer le plafond ou la dégressivité ?*

Le plafond est valable pour toute l'UE.

→ *Un plafond spécifique pour la France ?*

- Fin du paiement redistributif

Dans la copie actuelle, le paiement redistributif disparaît pour laisser place au plafonnement et à la dégressivité.

→ *Ouvrir la possibilité pour les États membres de le remettre en place ?*

# Entrées thématiques : aides au revenu



## Proposition : limiter les aides à l'hectare

Illustration : taille potentielle des fermes concernées par le plafonnement et la dégressivité tels que proposés par la Commission (*calcul Nourrir*)

	Tailles potentielles des fermes concernées par le plafonnement et la dégressivité		
	Montant min. 130 euros/ha	Montant max. 240 euros/ha	Taux de dég.
<b>20 000 - 50 000</b>	à partir de 154 ha	à partir de 83 ha	-25%
<b>50 000 - 75 000</b>	à partir de 385 ha	à partir de 208 ha	-50%
<b>75 000 - 255 000</b>	à partir de 577 ha	à partir de 313 ha	-75%
<b>&gt; 255 000</b>	à partir de 1961 ha	à partir de 1062 ha	

Attention : il s'agit d'un calcul indicatif car les 130 et 240 €/ha sont des moyennes nationales. Les montants effectifs pour des fermes particulières pourraient être au-dessus ou en dessous, ce qui a un impact sur la taille des exploitations concernées par la dégressivité et le plafonnement.



## Entrées thématiques : aides au revenu

### **Proposition : paiement en faveur des petits agriculteurs**

Réponses à l'enquête PAC 2025 : une partie des agriculteurs CIVAM ne touche pas la PAC car rapport coût/bénéfice pas intéressant. Souvent lié à de petites surfaces.

Proposition de la Commission : aides petits agriculteurs de maximum 3000€ (contre 1250€). La Conf' porte déjà des propositions de relèvement de ce plafond

→ *Pertinent pour les Civam ? Plafond suffisant ? Suffit à rendre cette aide intéressante pour ceux qui voudraient bénéficier de la PAC ?*



# Agroécologie

Contexte de la réforme, historique Civam et propositions



## **Contexte de la réforme :**

Que propose la Commission sur ce thème ?

Quelles opportunités/menaces de cette proposition ?





## Menaces

### Risque de sous-financement des mesures vertes

- Baisse du budget réservé à la PAC et suppression du budget préalloué aux mesures vertes
- Hausse du cofinancement national nécessaire pour ces mesures (30% minimum)

→ Risque que les États privilégient les aides au revenu financées à 100% par l'UE au détriment des mesures environnementales

### Affaiblissement de l'ambition environnementale

Grande flexibilité laissée aux États membres dans la définition des conditionnalités, seulement obligation de couvrir :

- la protection des sols riches en carbone, des particularités topographiques et des prairies permanentes sur les surfaces agricoles ;
- la protection des sols contre l'érosion et maintien des niveaux de matière organique des sols, notamment par la rotation ou la diversification des cultures ;
- la protection des cours d'eau et des eaux souterraines contre la pollution et le ruissellement.

Possibilité d'octroyer des aides de la PAC pour le respect d'exigences réglementaires françaises (qui iraient au delà des exigences UE) = risque de captation des financements pour le maintien du statu quo

## Opportunités

**Budget supplémentaire à négocier** dans le budget non pré-alloué

### Nouvelle architecture plus souple

Deux volets : maintien de pratiques durables + accompagnement à la transition

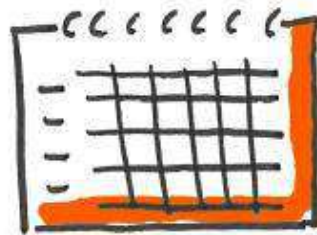
Possibilité de négociation, au niveau national :

- L'aide aux actions de transition est accordée sur la base d'un plan d'action établi par un agriculteur et approuvé par l'État membre. Pour mettre en œuvre le soutien à ces actions, les États membres décrivent dans le plan PNR **les systèmes de production qu'ils jugent bénéfiques pour le climat et l'environnement.**
- **le détail de ses mesures environnementales et climatiques** (choix des paiements annuels ou pluriannuels, rémunération de services ou accompagnement à la transition, ciblage des territoires, montant des rémunérations)



## Historique Civam :

Quelles positions historiques des Civam sur ce thème ?





# Entrées thématiques : agroécologie

## Historique Civam : Un positionnement historique principalement centré autour des MAEC

- Mobilisation en 2021 pour la PAC 2023-2027 avec des revendications précises :
  - Être ouvertes sur tout le territoire national
  - Avoir un niveau d'entrée qui permette à un grand nombre de fermes d'y émarger et de progressivement atteindre un niveau de durabilité ambitieux
  - Être contractualisées sur une durée de 5 à 7 ans pour assurer cette progressivité et ensuite consolider les systèmes afin d'éviter les retours en arrière
  - Engager l'ensemble de l'exploitation pour garantir une approche systémique
  - Avoir une rémunération incitative pour encourager le plus grand nombre à faire le pas
  - Avoir un nombre d'hectares primables plafonné par actif pour éviter les effets de cumul des aides tout en valorisant le travail plutôt que le capital
  - S'articuler avec les autres dispositifs de la PAC permettant la rémunération de réels services environnementaux.
- Et des propositions de nouvelles MAEC :
  - **Polyculture herbagers en plaine** : remettre les prairies au cœur des systèmes d'élevage de plaine pour gagner en autonomie alimentaire pour les troupeaux et encourager les services environnementaux fournis par les prairies de longue durée.
  - **Grandes cultures économes** : à destination des exploitations des grandes zones céréalières (enjeux réduction des intrants et préservation de la biodiversité). Accompagner les fermes dans l'allongement des rotations, le développement des cultures de légumineuses, encourager la biodiversité cultivée et l'implantation d'IAE et favoriser l'autonomie des territoires.
  - **Systèmes pâturants sur végétation semi-naturelle** : accompagner la valorisation des espaces semi-naturels afin d'éviter les interventions mécaniques, la fermeture et la déprise de ces régions.
  - **Systèmes maraichers diversifiés** : favoriser les modes de production de légumes moins gourmands en intrants (eau, pesticides, engrais...) et qui favorisent la diversité des productions et une autonomie alimentaire des territoires.



## Propositions :

Quelles propositions pourraient porter les Civam pour la PAC post-2028 ? Et comment (au niveau UE/FR, en propre/en collectif) ?





# Entrées thématiques : agroécologie

## **Proposition : des aides environnementales qui permettent la transition**

- Aides à la transition

Les aides à la transition sont accordées sur la base d'un plan de transition établi par l'agriculteur. En outre, les États membres, pour octroyer cette aide, doivent décrire dans leur plan les systèmes de production qu'ils jugent bénéfiques pour le climat et l'environnement. Ce type d'aide pourrait être la nouvelle base légale des MAEC

- *Définition des systèmes vertueux : veut-on proposer des définitions précises ou au moins des grands critères ?*
- *Plan de transition : veut-on proposer une structure pour ce plan (UE ou FR) ?*

La proposition pourrait également être l'occasion de défendre à nouveau les propositions Civam sur les MAEC 2.0 : durée plus longue (7 ans), concernant toutes les filières sur l'ensemble du territoire et incluant de l'accompagnement et de la formation

- *Quelles propositions concrètes sur la base des propositions historiques ?*
- *Veut-on inclure la question du financement de l'accompagnement directement dans le cadre européen ?*



### **Proposition : renforcer la conditionnalité environnementale**

La nouvelle conditionnalité proposée est largement affaiblie et renationalisée. Elle s'appliquera uniquement aux aides sur le revenu et les anciennes conditionnalités environnementales européennes disparaissent et seront définies par chaque État membre sur la base de 3 objectifs communs (*cf slide contexte*), ce qui pourrait induire une course interne à l'UE au moins disant environnemental. En outre, de nombreuses possibilités de dérogations sont ouvertes.

- *Veut-on demander un cadre européen plus contraignant ou négocier avec le MASA lors de la déclinaison française de la PAC ?*
- *Porter un message et demander des conditions ambitieuses pour la transition ou proposer des points précis de conditionnalité (et lesquels ?) ?*



# Alimentation

Contexte de la réforme, historique Civam et propositions



## **Contexte de la réforme :**

Que propose la Commission sur ce thème ?

Quelles opportunités/menaces de cette proposition ?





# Entrées thématiques : alimentation

## Menaces

**Les questions alimentaires sont encore un OVNI des politiques agricoles**, donc elles ne sont pas intégrées dans la logique générale de la PAC et il n'est pas évident de trouver une façon de faire entrer le sujet dans la PAC (et dans la tête des décideurs agricoles)

**La notion de souveraineté, de plus en plus utilisée**, est détournée vers un usage comptable et néolibéral

## Opportunités

**Le sujet alimentation commence à émerger au niveau européen** depuis le Green Deal.

Vraie mobilisation citoyenne à l'échelle européenne en faveur de la démocratie alimentaire

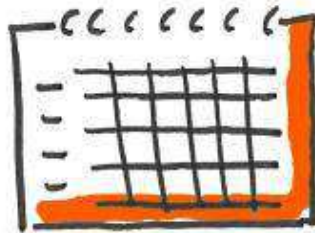
Le cadre d'élaboration des PPNR (donc de la PAC) de chaque État membre sera ouvert à des acteurs plus variés et **pourrait donner une place à des organisations de la société civile non agricoles** (santé, environnement, consommateurs...) et à la recherche

**Les CIVAM peuvent porter une autre vision de la souveraineté alimentaire**

**Les aides couplées pourraient être ciblées sur les productions qui répondent à des besoins alimentaire** (fruit, légumes...)



**Historique Civam :**  
Quelles positions historiques des Civam sur  
ce thème ?





# Entrées thématiques : alimentation

## Historique Civam

Publication du rapport “L’injuste prix de notre alimentation”, rapport du Secours Catholique, de Réseau CIVAM, de Solidarité Paysan et de la Fédération française des diabétiques en septembre 2024. Quelques recommandations du rapport pertinentes pour la PAC :

- Organiser un pilotage d’ensemble de l’action publique sur le système agricole et alimentaire
- Ouvrir les instances agricoles à la société et garantir le pluralisme
- Soutenir l’émergence de filières alimentaires territoriales pour permettre aux producteurs de trouver des débouchés à leurs productions durables
- (Réorienter et renforcer les aides de la PAC vers la sécurisation des revenus agricoles et des transitions agroécologiques → traité dans d’autres thématiques)

Vision du Collectif Nourrir pour la PAC post-2028 : “Faire de la PAAC une politique publique qui repose sur la promotion, la protection et la mise en œuvre du droit à l’alimentation.” et notamment :

- Soutenir prioritairement les productions qui répondent aux besoins alimentaires et aux attentes de la population
- Développer des dynamiques d’approvisionnement alimentaire locales, bio et équitables



## Propositions :

Quelles propositions pourraient porter les Civam pour la PAC post-2028 ? Et comment (au niveau UE/FR, en propre/en collectif) ?





## Entrées thématiques : alimentation

### **Propositions : mettre en cohérence la PAC avec la souveraineté alimentaire**

De nombreux rapports européens ou français pointent depuis longtemps la question de la cohérence de la PAC avec les autres champs de l'action publique nationale ou européenne (santé, environnement, développement, social...). Le concept de souveraineté alimentaire pourrait permettre de mettre en cohérence la PAC avec ces autres dimensions. Quelques propositions :

- Inscrire la souveraineté alimentaire (notre définition) dans les objectifs de la PAC (UE) et des indicateurs de suivi pertinents (UE ou FR)  
→ *Pertinent ? Quels indicateurs ?*
- Contraindre le PPNR FR à respecter les autres stratégies en vigueur (SNANC [stratégie alimentation climat], PNNS [plan nutrition santé], SNBC [stratégie bas carbone])  
→ *Pertinent ? Quel mécanisme de contrainte ? D'autres stratégies/lois à introduire ?*



## Entrées thématiques : alimentation

### **Propositions : ouvrir la gouvernance des politiques agricoles à la société civile**

La nouvelle architecture budgétaire ouvre la possibilité à un élargissement des parties prenantes dans la consultation et l'élaboration des PPNR (recherche et société civile, mais aussi administration de la transition écologique, du développement régional...). En tant qu'organisation agricole, Réseau Civam a potentiellement un rôle clé à jouer sur ce thème. Quelques pistes de recommandations de propositions pour s'en assurer :

- Renforcer le pouvoir des comités de suivi des PPNR (et de leur ouverture effective à la société civile) (UE & FR)

→ *Pertinent ? Quelles autres propositions ? Quid de l'échelle régionale ?*



## Entrées thématiques : alimentation

### **Propositions : soutenir le développement des filières territorialisées**

Avec son approche très centrée sur le marché unique européen, la PAC a longtemps boudé les questions de reterritorialisation de l'alimentation. En parallèle, on a récemment observé une volonté de réduire les budgets des PAT (au niveau régional ou national) qui sont pourtant considérés comme un espace de construction et de dialogue entre les acteurs important. Les actions des PAT sont aujourd'hui financées par un mix de financements publics (dont européens : FEADER via LEADER) et parfois privés.

- On pourrait imaginer créer une ligne de financement spécifique dans le développement rural pour ces actions (UE ou FR)
  - Ou renforcer/garantir leurs financements par les fonds LEADER (FR) voir par les fonds de cohésion (qui seront dans le PPNR avec la PAC) (FR)
- *Quelle piste semble la plus pertinente pour les Civam ? D'autres propositions ?*



# Installation transmission

Contexte de la réforme, historique Civam et propositions



## Contexte de la réforme :

Que propose la Commission sur ce thème ?

Quelles opportunités/menaces de cette proposition ?





# Entrées thématiques : installation-transmission

## Opportunités

Sujet renouvellement des générations enfin en haut de l'agenda politique européen = stratégie européenne pour le renouvellement des générations

Nombreuses propositions dans le règlement PAC :

- Modulation JA pour les aides aux revenu
- Ouverture de la DJA aux "nouveaux agriculteurs" (+ de 40 ans). Nouveau plafond de 300 000€ (art 14)
- Etablissement de stratégie nationale pour le renouvellement des générations (art 15)
- Kit de démarrage pour les nouveaux agriculteurs (art 16)
- Aide au service de remplacement (art 17)

## Menaces

Fin de l'ACJA (Aide Complémentaire Jeunes Agriculteurs)

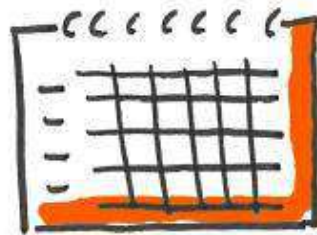
Plus de cible budgétaire renouvellement des générations obligatoire à 3% des dépenses de la PAC

Nouveau système FSA pourrait justifier statu-quo français



## Historique Civam :

Quelles positions historiques des Civam sur ce thème ?





## Historique CIVAM

- Les groupes accompagnent un public plus âgé, plus féminin, moins issu du milieu agricole (les “nouveaux” publics de candidat·es).
- Les Civam ont toujours accordé une grande importance à 2 étapes, souvent négligé des parcours : l'émergence et la transmission. Ces étapes sont insuffisamment reconnue et nécessite un fort accompagnement humain.
- Lors de la dernière réforme les Civam ont porté les propositions suivantes (avec Nourrir) :
  - Passage du critère d'âge JA de 40 à 50 ans
  - Bonification des aides aux JA en fonction du projet (diversification, collectif, pratiques agricoles...)
  - Un budget à la hauteur (DJA = 10% du premier pilier)



## Propositions :

Quelles propositions pourraient porter les Civam pour la PAC post-2028 ? Et comment (au niveau UE/FR, en propre/en collectif) ?





## Propositions : améliorer les aides à l'installation

- Généralisation de l'ouverture au + de 40 ans

Malgré l'introduction de la notion de "nouvel agriculteur", l'ensemble des aides à l'installation ne leur sont pas ouvertes. La Conf' porte des propositions sur ce thème.

- *Est-ce pertinent ? Modifier la définition de jeune agriculteur ou bien introduire les "nouveaux agriculteurs" dans les aides ?*

- Généraliser les modulations

Aujourd'hui certaines régions mettent en place des modulations de la DJA en fonction des projets/candidat·es (AB, femme...).

- *Veut-on généraliser ces modulations (France ? UE ?) ? Lesquelles pourrait-on introduire ?*



## Entrées thématiques : installation-transmission

### **Propositions : lier développement rural et renouvellement des générations**

Dans sa stratégie IT, la Commission européenne mentionne le “droit à rester”, c-à-d le fait d’avoir des zones rurales attractives (services, infrastructures, dynamisme...) comme fondamental dans le renouvellement des générations. Cela pourrait être une opportunité à saisir cohérente avec l’identité Civam. La Commission a récemment amendé sa première proposition pour introduire une “cible rurale” budgétaire de 10%.

→ *Pertinent pour les Civam de se positionner sur ce sujet ? Si oui comment ?*

Quelques possibilités pour se positionner :

- Augmenter la cible budgétaire (UE)
- Améliorer le mécanisme LEADER (UE)
- Introduire le développement rural dans la stratégie renouvellement (UE + France)
- S’assurer d’un budget important et d’interventions pertinentes (France)



# Entrées thématiques : installation-transmission

## Propositions : financement du renouvellement des générations

- Cible budgétaire globale

La Commission propose dans sa stratégie que 6% du montant sanctuarisé pour la PAC soit dédié au renouvellement des générations, mais ce pourcentage n'est pas obligatoire. La PAC actuelle a une cible de 3% obligatoire.

→ *Pertinent de porter une obligation de 6% (UE) ? Défendre les 6% au niveau national ?*

- Financement de l'accompagnement

Aujourd'hui peu de mesures financent l'investissement humain dans la PAC (vs investissement matériel). Cohérent avec identité Civam de se positionner sur ce point (transversal, valable pour hors IT). Quelques possibilités de financement pour la transmission existantes et incluses dans la proposition.

→ *Pertinent de porter un amendement "phare" sur le financement de l'accompagnement au niveau UE (sur le modèle des investissements) ?*

→ *Pertinent de proposer des mesures sur le modèle de l'existant pour la PAC FR ?*